



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
JEUDI 11 AOUT 2016**

La séance débute à 19H02

Sont présents : Mme Florence BELOTTI, Mr Guillaume BIGNOTTI, Mme Marie-Noëlle DUCHAMP, Mr Raymond MASLO, Mr Jean-Marie SALVETTI, Mr Yann VINCENT.

Etait excusés : Mr Pierre BARBAZANGES, Mme Elodie LOCQUENEUX, Mr Julien MASSON, Mr Mathis MORATTEL.

Mme Marie-Noëlle DUCHAMP est nommée secrétaire de séance.

Point 1 : Approbation compte rendu du Conseil municipal du 13 juillet 2016.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

Point 2 : Point Plan Local d'Urbanisme

Le Maire fait part du retour de certains propriétaires inquiets suite à la réception de la carte provisoire des aléas. En effet, des risques ont été réévalués, ce qui occasionne la non constructibilité de certains terrains.

Un devis va être demandé afin de faire réaliser une étude trajectographique dans le but d'affiner les limites des zones à risque.

Point 3 : Travaux création de parkings à Chabotte

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal des difficultés rencontrées par les habitants du hameau de Chabotte, concernant le stationnement de leurs véhicules aux abords des habitations.

Aussi, afin d'y organiser le stationnement, il est proposé d'acquérir les terrains nécessaires, de faire réaliser deux parkings à Chabotte, et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet. Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Mairie de La Morte

Place de la Mairie - 38350 LA MORTE
Tel : 04 76 72 18 73 Fax : 04 76 72 10 16
Courriel : mairie.lamorte@orange.fr

Point 4 : **Travaux création de parking route du Poursollet**

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal des difficultés liées au stationnement sur la route du Poursollet durant la période hivernale.

Aussi, il est proposé de faire réaliser les travaux afin de créer une aire de parking, et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet. Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 5 : **Tarif redevances eaux et assainissement à compter du 01/09/2016**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les tarifs n'ont pas été augmenté depuis le 01/01/2011 et propose de les revoir, compte tenu des travaux à engager et de l'augmentation obligatoire prévue pour 2020.

Après en avoir délibéré, les tarifs suivants sont proposés :

1° - REDEVANCE EAU POTABLE :

- Prime fixe : 36.00 € / compteur
- Prime fixe pour immeubles collectifs : 36.00 € / logement
- Prix du m3 : 1.00 €/m3

2° REDEVANCE ASSAINISSEMENT :

- Prime fixe : 142.06 € / compteur
- Prime fixe pour immeubles collectifs
ou particuliers ayant plusieurs logements
dans le même bâtiment : 142.06 € / logement
- Prix du m3 : 1.804 €/m3

Ces tarifs seront applicables à compter du 01/09/2016, y compris pour les consommations de la fin de l'année 2015 non facturées à cette date.

Les tarifs des taxes de branchement ne changent pas.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 6 : **Dégât Borne incendie**

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'un dégât le 20 juillet 2016 sur une borne incendie de la commune. La personne responsable des dégâts a souhaité régler immédiatement à la mairie les frais liés à la réparation. Aussi, le maire sollicite le Conseil Municipal afin de pouvoir encaisser le chèque de Monsieur Quentin SABY d'un montant de 350.00 €.

Après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 7 : Coupes de bois à marteler et affouage

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Dupont de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assoir en 2016 dans les forêts soumises au Régime forestier. Il est proposé aux membres du conseil municipal de demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder pour la saison 2016-2017 au martelage des coupes sur les parcelles 4, 20, 31 et 32, et de désigner comme Garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied, MM. Guillaume BIGNOTTI, Yann VINCENT et Julien MASSON. Après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Suite à la demande d'un résident secondaire, il est précisé que règlement concernant les coupes d'affouage indique bien que les lots sont réservés aux personnes qui ont une résidence principale sur la commune.

Questions diverses :

- La subvention du Conseil général lié à l'entretien des pistes de ski de fond ne sera pas reversée à AGS Nature.
- La barrière et l'interdiction de stationner seront remises en place chemin de la cascade afin d'éviter que les voitures s'y engouffrent.
- Les travaux de l'école sont bien avancés, le plafond et les pavés lumineux sont en place, le plancher sera installé et les peintures réalisées à compter de la semaine prochaine.

Fin de séance à 19h33.